

# République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz  
74120 DEMI-QUARTIER  
(Haute-Savoie)  
Arrondissement de BONNEVILLE

\*\*\*

N° DEL 2023 - 29

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de DEMI-QUARTIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ALLARD.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 31 mars 2023

**Nombre de Conseillers Municipaux :**

En exercice :	14	Pour :	12
Présents :	9	Contre :	0
Représentés :	3	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	12		

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Bertrand MARIN-LAMELLET, Adjoint, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine CABROL, Céline GACHET, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX.

**EXCUSES :** Madame Sandrine LOMBARD DONNET (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD), Jérémie MARIN (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE), Marie-Laure GAIDDON (pouvoir à Madame Catherine MONGET), Muriel MORAND.

**ABSENTE :** Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

### DOMAINE SKIABLE DE LA PRINCESSE A DEMI-QUARTIER – MISE EN ŒUVRE D'UNE ENQUETE DE SERVITUDE DE PISTES DE SKI AU TITRE DU CODE DU TOURISME :

La Commune de Demi-Quartier bénéficie d'un développement économique lié à la pratique d'activités de loisirs hivernaux et estivaux.

Sur le domaine skiable de la Princesse, la piste du Grand Bois joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de la station. En effet, cette piste assure un retour vers le bas des pistes et est indispensable à la cohérence générale du domaine.

Pour garantir, d'une part, son usage dans le temps et l'économie qui en découle et d'autre part, la sécurité de la pratique du ski, la Commune souhaite régulariser un tronçon de piste plus facile d'utilisation à tout pratiquant. Ce tronçon se matérialise par un virage situé entre la route de Vers le Nant et le chemin du Grand Bois, dans le secteur de « Combafort » (partie bleue sur le plan annexé à la présente délibération).

L'emprunt de cette section permet de contourner une piste rouge à forte pente, accidentogène en raison d'une traversée de route, la voie communale de Combafort, et de classer la piste du Grand Bois en piste verte. Ce classement permettra d'améliorer ainsi la sécurité des skieurs.

Cette opération se place dans la logique communale d'intégration et de continuation d'exploitation de l'ensemble de son domaine skiable à long terme.

Afin de régulariser la situation et pérenniser l'usage de cette section, la Commune de Demi-Quartier souhaite inscrire au fond une servitude au titre du code du tourisme, sur l'emprise telle qu'elle a été matérialisée dans le PLU approuvé le 23 mars 2017.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre une enquête de servitude de piste de ski en application des articles L342-20 et suivants du code du tourisme.

Le dossier d'enquête est constitué :

- D'une notice explicative ;
- D'un plan de situation ;
- D'un plan parcellaire
- D'un état parcellaire

Le dossier sera remis à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie qui a compétence pour diligenter l'enquête et prendre l'arrêté de servitude correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

1° **APPROUVE** le recours à l'enquête préalable à l'institution d'une servitude de piste ;

2°) **APPROUVE** le dossier d'enquête constitué des pièces ci-avant mentionnées ;

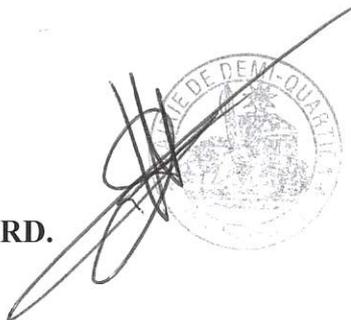
3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête, et plus généralement, **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document à l'effet de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 12 avril 2023

**Le Maire,**

**Stéphane ALLARD.**



**Le secrétaire de séance,**

**Gaspard CHATELLARD.**



Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 14 AVR. 2023

Publié électroniquement le 14 AVR. 2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 074-217400993-20230411-DEL2023\_29-DE